

FORMULAIRE 51-102F1
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA DIRECTION
FIRST PHOSPHATE CORP.
POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LES 30 NOVEMBRE 2024 ET
2023

Le présent rapport de gestion porte sur les états financiers de First Phosphate Corp. (« First Phosphate » ou la « Société ») pour la période terminée le 30 novembre 2024 et pour la période comparable terminée le 30 novembre 2023. Le présent rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers intermédiaires condensés et les notes y afférentes pour la période terminée le 30 novembre 2024 et le 30 novembre 2023 (les « états financiers intérimaires »). L'information contenue dans ce rapport est à jour jusqu'au 29 janvier 2025 et a été approuvée par le conseil d'administration de la Société (le « conseil »).

Cette analyse doit être lue en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour la période terminée le 29 février 2024 et le 28 février 2023, ainsi que les notes y afférentes. Les résultats sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers de la Société et l'information financière contenue dans le rapport de gestion sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board et aux interprétations du Comité d'interprétation des IFRS.

Les agents certificateurs de la Société sont responsables de s'assurer que les états financiers intermédiaires condensés et le rapport de gestion ne contiennent aucun énoncé faux de fait important ou omettent d'énoncer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour faire une déclaration non trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Les dirigeants de la Société certifient que les états financiers intermédiaires condensés et le rapport de gestion présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, le résultat d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société à la date des présentes.

Le conseil approuve les états financiers intermédiaires condensés et le rapport de gestion et s'assure que les dirigeants de la Société se sont acquittés de leurs responsabilités financières. L'examen du Conseil est effectué principalement par l'entremise du Comité d'audit, qui examine et approuve tous les rapports financiers avant leur dépôt.

Des renseignements supplémentaires sur la Société sont disponibles sur SEDAR+.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

L'information contenue dans le présent rapport de gestion peut comprendre des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui se rapportent à des événements futurs et non passés. Dans ce contexte, les énoncés prospectifs traitent souvent du rendement commercial et financier futur prévu et contiennent souvent des mots tels que « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à » et « avoir l'intention de », des énoncés selon lesquelles une action ou un événement « peut », « pourrait », « doit », « aurait », « devrait » ou « se produira » ou « se produirait », ou d'autres expressions similaires. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, inclus dans les présentes sont des énoncés prospectifs. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels, ou d'autres événements futurs, soient sensiblement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants : le besoin de financement supplémentaire ; la dépendance à l'égard du personnel clé ;

la possibilité de conflits d'intérêts entre certains dirigeants, administrateurs ou promoteurs avec certains autres projets ; l'absence de dividendes ; la concurrence ; dilution ; la volatilité du cours et du volume de nos actions ordinaires et les risques supplémentaires identifiés dans la section « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion ou d'autres rapports et dépôts auprès des règlements sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis.

L'information et les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui ont été utilisés pour élaborer ces énoncés et renseignements, mais qui peuvent s'avérer inexacts, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses concernant :

- les prix du marché, les résultats d'exploitation et d'exploration, la disponibilité continue de capitaux et de financement, l'économie générale et les conditions du marché ou des affaires ;
- la Société entretenant les projets et les actifs de la Société ;
- la Société continue de financer ses activités principalement par l'émission de titres jusqu'à ce qu'elle développe un flux de trésorerie positif provenant de ses activités ;
- que les changements importants dans la liquidité de la Société soient déterminés en grande partie par le succès ou l'échec de ses programmes d'exploration sur les projets de la Société et /ou les opérations de traitement secondaire proposées, ainsi que par sa capacité continue de mobiliser des capitaux ;
- que la Société dispose de fonds suffisants pour couvrir ses frais généraux administratifs pour les douze prochains mois ; et
- que la direction lèvera des capitaux à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont formulés en fonction des croyances, des estimations et des opinions de la direction à la date à laquelle les énoncés sont faits, et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs si ces croyances, estimations et opinions ou d'autres circonstances devaient changer, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les investisseurs sont mis en garde contre l'attribution d'une certitude induite aux énoncés prospectifs. La Société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET VUE D'ENSEMBLE

La Société a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la Société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique pour changer son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du siège social et des dossiers de la Société est le 1055, rue West Georgia, 1500 Royal Centre, C.P. 11117, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4N7.

Depuis mai 2022, la Société fait l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minérales de roche anorthosite ignée dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec dans le but de développer et de produire du concentré d'apatite (phosphate), du concentré d'ilménite (titane) et du concentré de magnétite (fer). La Société détient maintenant plus de 1 500 kilomètres carrés de revendications territoriales à l'échelle du district libres de redevances.

Les propriétés minières de la Société sont situées au Québec, un carrefour industriel nord-américain de l'électrification. Les propriétés sont stratégiquement situées à proximité du centre de population Chicoutimi – Jonquière, le 5e plus grand centre de population du Québec, avec une main-d'œuvre industrielle qualifiée. L'aéroport de Saguenay-Bagotville se trouve à environ 77 km de la propriété Bégin-Lamarche, avec des vols quotidiens vers Montréal. La Société a un accès routier au port en eau

profonde de Saguenay pour l'expédition internationale de ses concentrés ainsi que la capacité de construire des installations industrielles au port de Saguenay. Clean Québec Hydro est présente à proximité de plusieurs claims miniers de la Société ainsi qu'au port de Saguenay. La propriété phare de la Société, Bégin-Lamarche, ainsi que le lac à l'Original, sont situés sur des routes de marteaux lourds et à quatre saisons reliées à une route provinciale pavée et au port de Saguenay. La Société a conclu un protocole d'entente (PE) officiel avec le port de Saguenay.

La Société est une société de développement minier entièrement dédiée à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production éventuelle en aval de matériaux actifs cathodiques (« CAM ») pour l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (« LFP ». Grâce à des partenariats prudents en aval, la Société prévoit d'intégrer verticalement de la source de la mine à la production éventuelle d'acide phosphorique purifié et de CAM LFP pour une utilisation dans la fabrication de batteries LFP pour diverses industries telles que le stockage d'énergie, les véhicules électriques (« EV ») et d'autres industries.

Développements de l'industrie

La taille du marché mondial des batteries LFP était de 19,07 milliards USD en 2024 et devrait atteindre 124,42 milliards USD d'ici 2032 à un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 25,6%. Fortune Business Insights™ a mentionné ces informations dans son rapport de recherche, intitulé « Taille du marché des batteries au lithium-fer-phosphate, part et analyse de l'industrie, 2024-2032 ».

Selon l'étude, la demande de batteries LFP dans les voitures particulières et les véhicules électriques stimulera la croissance de l'industrie. Les batteries LFP ont gagné en popularité en offrant une tension élevée, une densité de puissance, un long cycle de vie, moins de chauffage et une sécurité accrue par rapport aux batteries de véhicules conventionnelles.

Changements dans les propriétés et les claims minéraux

Propriété Bégin-Lamarche :

La propriété d'exploration matérielle de la Société se trouve à Bégin-Lamarche, à 75 km en voiture du port en haute-mer de Saguenay. Le 5 juin 2023, la Société a annoncé les résultats de son programme de forage de 4 274 m sur la propriété qui a permis la découverte de deux zones principales avec plusieurs couches de phosphate accessibles à ciel ouvert.

Le 29 avril 2024, la Société a terminé un programme de forage de 25 929 m sur la propriété. Un total de 99 trous de forage forés à un espacement de 100 m couvraient toute la longueur de l'horizon phosphate favorable. Quatre zones contenant du phosphate ont été découvertes sur une longueur d'impact de 2,5 km. La zone Phosphate Mountain a été forée sur une longueur totale de 250 m. Cette zone commence à fusionner (à partir du sud-ouest) avec la zone Nord où il existe une enveloppe minéralisée de phosphate de 500 m d'épaisseur, qui a délimité jusqu'à 5 couches individuelles allant de 60 m à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la zone Phosphate Mountain et de la zone Nord est d'environ 600 m. La zone Sud a été forée à des sections espacées de 100 m sur une longueur de frappe de 1 700 m. Les résultats obtenus à ce jour dans la zone Sud montrent des largeurs continues supérieures à 100 m de minéralisation phosphate. La zone nord-ouest a une largeur moyenne de 40 m et une longueur de 700 m.

Le 31 octobre 2024, la Société a déposé un rapport daté du 9 septembre 2024 intitulé « Rapport technique et estimation initiale des ressources minérales de la propriété de phosphate Bégin-Lamarche, région du

Saguenay-Lac Saint-Jean, Nord du Québec ».

Le 17 janvier 2025, la Société a déposé sur SEDAR+, son évaluation économique préliminaire (« EEP ») sur la propriété Bégin-Lamarche au Québec, Canada. L'EPE fournit un argument valable pour le développement de la propriété par l'exploitation minière à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire des concentrés de magnétite et d'ilménite.

L'EAP de P&E Mining Consultants Inc. répond aux exigences énoncées dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Cette EES est de nature préliminaire et comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives sur le plan géologique pour que des considérations économiques leur soient appliquées qui leur permettraient d'être classées comme réserves minérales.

La Société a décidé que la propriété Bégin-Lamarche fera l'objet d'une étude de faisabilité dans un avenir prévisible et est en voie de finaliser l'exploration, les analyses minéralogiques et internes de préfaisabilité. La Société décidera ensuite de la façon de mener des études environnementales de référence et d'entamer une mobilisation et des consultations plus approfondies des parties prenantes. Les études de référence devraient être axées sur la surveillance et la documentation aquatiques, terrestres et hydrologiques. Un plan officiel de consultation de la collectivité, du gouvernement et des intervenants devrait être élaboré et mis en œuvre. Des études métallurgiques avancées et des activités de forage de définition seront également envisagées à la lumière d'une étude de faisabilité formelle.

Les dépenses pour la période sur la propriété Bégin-Lamarche se sont élevées à 5 527 385 \$, ce qui comprend le programme de forage, le Règlement 43-101 et les travaux et rapports de l'EES.

Propriété Lac à l'Original :

La deuxième propriété d'exploration de la Société est la propriété Lac à l'Original, qui est basée sur un rapport technique daté du 17 novembre 2022 et intitulé « Rapport technique et estimation initiale des ressources minérales de la propriété de phosphate Lac à l'Original, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord du Québec » tel que préparé par Antoine Yassa, P. Geo, géologue inscrit du 3602 Rang des Cavaliers, Rouyn-Noranda, J0Z 1Y2. Les essais métallurgiques préliminaires sur la propriété ont été effectués par la division québécoise de SGS Canada Inc. (« SGS ») et publiés le 20 mars 2023. De plus, une étude minéralogique de l'Université Queen's a été publiée le 14 mars 2023. La Société a annoncé une évaluation économique préliminaire (« EES ») terminée sur cette propriété le 26 juillet 2023.

Le 11 septembre 2023, la Société a déposé sur SEDAR+, son EEP sur la propriété Lac à l'Original, Québec, Canada. L'EPE fournit un argument valable pour le développement de la propriété par l'exploitation minière à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire des concentrés de magnétite et d'ilménite.

L'EAP de P&E Mining Consultants Inc. répond aux exigences énoncées dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Cette EES est de nature préliminaire et comprend des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives sur le plan géologique pour que des considérations économiques leur soient appliquées qui leur permettraient d'être classées comme réserves minérales. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas démontré leur viabilité économique.

Des dépenses de 80 000 \$ ont été engagées sur la propriété du Lac à l'Original au cours de la période.

Propriété Bluesky : La propriété Bluesky comprend une série de claims jalonnés situés à moins de 250 km du port de Saguenay, au Québec. L'échantillonnage de surface, la prospection et d'autres formes de reconnaissance en cours pourraient avoir lieu sur ces propriétés au cours des prochains trimestres. Ces propriétés doivent être considérées comme une exploration très précoce.

Aucune dépense n'a été engagée sur la propriété Bluesky au cours de la période.

La propriété Bluesky est entièrement altérée lorsque la direction décide sur laquelle de ces revendications poursuivre les travaux afin de les entretenir. À l'heure actuelle, les travaux antérieurs existants seront utilisés pour maintenir les claims admissibles, car la gestion dirige ses ressources vers les autres propriétés minérales qui sont à un stade plus avancé (Bégin-Lamarche/(Lac à l'Original)). La direction est d'avis que la faisabilité technique et la viabilité commerciale viendraient manifestement plus rapidement pour l'une des autres propriétés (Bégin-Lamarche ou Lac à l'Original) par opposition à la propriété Bluesky.

Toutes les zones minérales n'ont pas généré de revenus jusqu'à présent. La Société en est à la phase d'exploration tardive et d'EPO à Bégin-Lamarche et au lac à l'Original et à la phase d'exploration précoce dans la région Bluesky. La Société continue de déterminer la faisabilité commerciale de Bégin-Lamarche et du Lac à l'Original.

Il n'y a aucune garantie que First Phosphate réussira à obtenir tout ou partie des consentements, permis ou approbations requis, réglementaires ou autres, pour que les projets mentionnés ci-dessus soient mis en production.

Installations de traitement secondaire

Le 9 septembre 2024, la Société a annoncé qu'elle avait signé un bail pour une usine de 10 000 tonnes par année de matériaux actifs de cathode de phosphate de fer (« PCAM ») (« First Saguenay ») à Saguenay (La Baie), Québec, Canada pour une usine annuelle de 10 000 tonnes par année de matériaux actifs de cathode de phosphate de fer (« pCAM ») (« First Saguenay ») à Saguenay (La Baie), Québec, Canada.

First Saguenay doit servir d'élément clé et complémentaire des installations de traitement en aval prévues par la Société et des plans d'intégration verticale complète de la mine de phosphate à la création de LFP CAM. First Saguenay vise à travailler en synergie dans la transformation et le traitement à valeur ajoutée de la matière première des opérations minières proposées par la Société qui sont situées à environ 80 km et 120 km des deux principales propriétés de phosphate de la Société dans la région.

La société a terminé la première phase de son étude de faisabilité de projet avec Ultion Technologies (« Ultion »), une société basée aux États-Unis qui est un pionnier dans l'industrie des batteries LFP. L'étude vise à déterminer l'infrastructure nécessaire pour appuyer les demandes de permis ainsi que les exigences en matière de rénovation des installations louées.

L'investissement nécessaire à la mise en exploitation de First Saguenay est estimé à environ 65 M\$ US (90 M\$ CA). Le bail est conditionnel à ce que First Phosphate organise le financement nécessaire à la

réalisation des activités proposées avant le 30 avril 2025. First Phosphate envisage diverses options de financement et de structuration de First Saguenay, y compris des options non dilutives.

Le début des opérations industrielles proposées par la Société est soumis à un certain nombre de conditions, y compris l'autorisation et le financement que la Société continue de travailler avec diligence.

Variations du capital-actions

Le 5 avril 2024, la Société a émis 84 615 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes (« UAR ») pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

Le 16 avril 2024, la Société a émis 200 000 actions ordinaires aux termes de la signature d'une entente de collaboration dans le cadre de son projet de mine de phosphate et d'usine LFP CAM dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'une juste valeur de 60 000 \$.

Le 31 mai 2024, la Société a émis 470 250 actions ordinaires à la suite de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 325 933 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus d'experts-conseils. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 301 418 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

Le 10 juillet 2024, la Société a acquis 15 claims miniers supplémentaires dans la région de Begin-Lamarche par l'émission de 200 000 actions ordinaires d'une juste valeur de 34 000 \$.

Le 11 juillet 2024, la Société a émis 84 615 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

Le 31 juillet 2024, la Société a émis 28 000 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée comme étant de 6 720 \$; a été reclassé lors de l'exercice de l'excédent d'apport au stock de capital.

Le 31 août 2024, la Société a émis 470 250 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 452 933 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour les services reçus d'experts-conseils. La juste valeur des UAR à la date d'octroi a été calculée à 331 308 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au capital-actions.

Le 2 octobre 2024, la Société a émis 83 334 actions ordinaires pour régler une dette envers un consultant. La juste valeur des actions ordinaires à la date d'octroi a été calculée à 21 250 \$ à 0,255 \$ par action.

Le 30 novembre 2024, la Société a émis 471 000 actions ordinaires lors de l'exercice de UAR pour des services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La Société a également émis 541 100 actions ordinaires en raison de l'exercice de UAR pour des services reçus de consultants. La juste valeur totale des UAR à la date d'octroi a été calculée à 321 394 \$ et a été reclassée lors de l'exercice de l'excédent d'apport au stock de capital.

Autres événements

4 mars 2024 : La Société annonce qu'elle a reçu une subvention en recherche et innovation minières du ministère des Richesses naturelles et des Forêts du Québec (« MRNF »). La subvention fournit un soutien financier à la Société de l'ordre de 315 236 \$ pour poursuivre l'étude minéralogique de ses concentrés d'apatite, d'ilménite et de magnétite. Le projet comprend également le traitement des résidus miniers de la Société pour réutilisation dans l'industrie de la construction de ciment.

13 mars 2024 : La Société signe un protocole d'entente (« PE ») avec le Groupe Goyette (« GG ») de Saint-Hyacinthe, au Québec, pour l'hébergement de l'empreinte logistique de la Société à l'installation intermodale Hébertville-Station au Saguenay-Lac-St-Jean. La Société a également annoncé qu'elle avait nommé Armand MacKenzie au poste de vice-président, Relations gouvernementales.

19 mars, 2 avril, 23 avril et 14 mai 2024 : Le 19 mars, le 2 avril, le 23 avril et le 14 mai 2024, la Société a annoncé les quatre premières séries de résultats d'analyse de son programme de forage de 25 000 m sur sa propriété Bégin-Lamarche. Le programme de forage de 25 929 m de la Société a été achevé plus tôt que prévu le 29 avril 2024. Un total de 99 trous de forage forés à un espacement de 100 m couvraient toute la longueur de l'horizon phosphate favorable. Quatre zones contenant du phosphate ont été découvertes sur une longueur d'impact de 2,5 km. La zone Phosphate Mountain a été forée sur une longueur totale de 250 m. Cette zone commence à fusionner (à partir du sud-ouest) avec la zone Nord où il existe une enveloppe minéralisée de phosphate de 500 m d'épaisseur, une zone qui a délimité jusqu'à 5 couches individuelles allant de 60 m à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la zone Phosphate Mountain et de la zone Nord est d'environ 600 m. La zone Sud a été forée à des sections espacées de 100 m sur une longueur de frappe de 1 700 m. Les résultats obtenus à ce jour dans la zone Sud montrent des largeurs continues supérieures à 100 m de minéralisation phosphate. La zone nord-ouest a une largeur moyenne de 40 m et une longueur de 700 m. Toutes les analyses ont été reçues et une estimation des ressources 43-101 est en cours de préparation.

26 mars 2024 : La Société a annoncé que deux publications évaluées par des pairs dans des revues scientifiques et un rapport de recherche ont été publiés sur ses propriétés du Lac à l'Original et de Bégin-Lamarche.

9 avril 2024 : La Société et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont signé une entente de collaboration relativement à son projet de mine de phosphate et d'usine de matériaux actifs de cathode lithium-fer-phosphate (LFP) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, au Canada. Le 16 avril 2024, la Société a émis 200 000 actions ordinaires conformément aux modalités de l'entente de collaboration.

16 avril 2024 : La Société annonce la nomination de Gary Stanley au conseil consultatif de la Société. Gary Stanley a plus de 40 ans d'expérience au département du Commerce des États-Unis (« DOC ») à Washington, DC. M. Stanley a servi sous tous les présidents des États-Unis, de Ronald Reagan à Joe Biden. Au cours de son mandat, M. Stanley a travaillé avec des intervenants des secteurs public et privé pour renforcer les chaînes d'approvisionnement américaines et améliorer la compétitivité mondiale des États-Unis dans les industries critiques des minéraux, des métaux, des produits chimiques et d'autres matériaux. La Société a accordé à M. Stanley 250 000 options pouvant être exercées à raison de 0,40 \$ par action ordinaire. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % le 30 septembre 2024, (ii) 25 % le 31 mars 2025, (iii) 25 % le 30 septembre 2025 et (iv) 25 % le 31 mars 2026. Ces options expirent trois ans après la date d'octroi.

30 avril 2024 : Un consultant de la Société a obtenu 140 000 UAR. 14 000 UAR sont acquises le 31 mai 2024 et les UAR restantes sont acquises par tranches de 42 000 le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025.

7 mai 2024 : Deux consultants de la Société ont obtenu un total de 290 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 116 000 au 31 août 2024, (ii) 87 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 87 000 le 28 février 2025.

8 mai 2024 : La Société a conclu une lettre d'intention partiellement contraignante avec Rapid Building Systems Pty Ltd (« RBS ») d'Adélaïde, en Australie, pour le développement d'une usine de fabrication rapidwall dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada. Après acceptation des conditions de fourniture d'une usine de fabrication de rapidwall par RBS, First Phosphate se verra accorder une licence pour les droits exclusifs de vente et de commercialisation pour le Canada des produits Rapidwall et Rapidseal de RBS. Le système de fabrication rapidwall permettrait à First Phosphate de recycler le phosphogypse propre produit à partir de son usine d'acide phosphorique purifié (« PPA ») proposée en panneaux de matériaux de construction qui pourraient être utilisés pour soutenir le logement des communautés rurales et autochtones en Amérique du Nord.

10 juin 2024 : La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a émis un reçu pour un prospectus préalable daté du 6 juin 2024. Le prospectus a été déposé dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada et le reçu est réputé avoir été délivré par l'organisme de réglementation dans chacune de ces juridictions si les conditions du Règlement 11-202 sur le système de passeport multilatéral ont été respectées. En vertu du prospectus préalable, la Société peut émettre et vendre jusqu'à, au total, jusqu'à 20 000 000 \$ d'actions ordinaires, de bons de souscription, de reçus de souscription, d'unités, de titres de créance ou de toute combinaison de ces actions, de temps à autre sur une période de 25 mois pendant laquelle le prospectus préalable demeure en vigueur. Les modalités précises de tout placement futur de titres (le cas échéant) seront énoncées dans un supplément de prospectus, qui sera déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes dans le cadre d'un tel placement.

10 juillet 2024 : Un consultant de la Société s'est vu accorder un total de 175 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 25 000 au 31 août 2024, (ii) 75 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 75 000 le 28 février 2025. Un consultant de la Société s'est vu accorder 150 000 options qui sont acquises tous les six mois à compter du 31 décembre 2024.

Juillet 25, 2024 :

La Société a annoncé que tous les résultats de son programme de forage de 25 929 m sur sa propriété Bégin-Lamarche étaient disponibles.

1er septembre 2024 : Marc Branson a démissionné et Peter J.F. Nicholson a été nommé au conseil d'administration à compter du 1er septembre 2024. Un administrateur de la Société s'est vu accorder un montant de 150 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 75 000 le 30 novembre 2024 et (ii) 75 000 le 28 février 2025.

9 septembre 2024 : La société a annoncé qu'elle avait obtenu un bail d'installation pour une usine de 10 000 tonnes par année de matériaux actifs de cathode de phosphate de fer (« pCAM ») (« First Saguenay ») à Saguenay (La Baie), Québec, Canada.

18 septembre 2024 : La Société a annoncé les résultats de son estimation initiale des ressources minérales (« MRE ») pour son projet Bégin-Lamarche, situé à 75 km au nord-ouest de la ville de Saguenay, Québec, Canada. L'ERM, dont la date d'entrée en vigueur est le 9 septembre 2024, a été effectuée par M. Antoine Yassa, géo., de P&E Mining Consultants Inc., qui est une personne qualifiée indépendante au sens du

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« Règlement 43-101 »).

30 septembre 2024 : Les consultants de la Société ont obtenu un total de 358 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 179 000 au 30 novembre 2024 ; et (ii) 179 000 le 28 février 2025.

2 octobre 2024 : L'entreprise est heureuse d'annoncer qu'une note de recherche évaluée par des pairs a été publiée par l'Université Queen's (« Queen's ») et l'Université du Québec à Chicoutimi (« UQAC ») intitulée :

Phosphate de roche ignée : teneurs de minerai, concentrés et opérations minières dans le monde entier. La Société a également accordé 358 000 UAR à des consultants de la Société. Les UAR sont acquises en 2 tranches (50 % le 30 novembre 2024 et 50 % le 28 février 2025).

31 octobre 2024 : La Société a déposé son rapport technique initial sur l'estimation des ressources minérales (« MRE ») pour le projet Bégin-Lamarche.

1er novembre 2024 : un consultant de la Société s'est vu accorder un montant de 60 000 UAR. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 60 000 le 28 février 2025.

18 novembre 2024 : La société a annoncé que ses actions ordinaires ont commencé à se négocier ce jour sur le marché OTCQB Venture Market (le « OTCQB ») sous le symbole boursier FRSPF. La Société est également heureuse d'annoncer que ses actions ordinaires sont admissibles à la compensation et au règlement électroniques aux États-Unis par l'intermédiaire de la Depository Trust Company (« DTC »).

20 novembre 2024 : La Société a annoncé une collaboration stratégique avec GKN Hoeganaes. Ce partenariat marque une étape importante vers l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement nord-américaine pour les batteries lithium-fer-phosphate (LFP), un composant essentiel pour les industries des véhicules électriques (VE) et du stockage d'énergie.

La Société a conclu une entente de commercialisation avec OGIB Corporate Bulletin Ltd. (« OGIB ») pour une période de six mois à compter du 20 novembre 2024. La contrepartie en espèces totale pour la mission est de 40 000 \$ CA.

La Société a retenu les services de Capital Analytica pour fournir des services de relations avec les investisseurs et de communication. Les services comprendront la poursuite des consultations sur les médias sociaux concernant l'engagement et l'amélioration, les rapports sur les sentiments sociaux, les rapports sur l'engagement social, la surveillance et la production de rapports sur les forums de discussion, la diffusion de vidéos d'entreprise et les services de relations avec les investisseurs. La durée de l'accord avec Capital Analytica est d'une durée de six mois à compter du 20 novembre 2024. La compensation en espèces pour la mission est de 120 000 \$ CA.

Événements subséquents

2 décembre, 2024 :

La Société a signé un accord de licence de technologie (« TLA ») avec Prayon SA d'Engis, en Belgique (« Prayon ») pour la technologie visant à produire de l'acide phosphorique (MGA) de qualité marchande à partir de roches phosphatées apatites ignées ainsi que de gypse de haute pureté.

4 décembre 2024 :

La société a annoncé un résultat positif de son évaluation économique préliminaire (« EPO ») sur la propriété Bégin-Lamarche (la « propriété » ou le « projet ») située à 75 km au nord-ouest de Saguenay, Québec, Canada. L'EPE fournit un argument potentiellement viable pour le développement de la propriété par l'exploitation minière à ciel ouvert pour la production primaire de concentré de phosphate et la récupération de bi-produits secondaires de concentré de magnétite.

18 décembre 2024 :

La Société a annoncé que deux ententes d'enlèvement à long terme avec des partenaires d'enlèvement solvables ont été signées le 17 décembre 2024 en ce qui concerne ses futures productions qui se déroulent au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada.

27, 30 et 31 décembre 2024 :

La Société a réalisé un placement privé sans courtier d'un total de 7 701 312 actions ordinaires pour un produit brut total de 2 695 460 \$. Le financement a consisté en l'émission :

- 7 448 455 actions accréditatives pour un produit brut de 2 606 960 \$ (le « financement accréditive ») ; et
- 252 857 unités en dollars durs pour un produit brut de 88 500 \$.

Dans le cadre du financement accréditive, la Société a émis une rémunération d'intermédiation composée de 230 948 actions ordinaires à rémunération, émises à un prix réputé de 0,35 \$ par action, et de 230 949 bons de souscription de rémunération (les « bons de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération peut être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action ordinaire jusqu'au 31 décembre 2025.

Chaque unité en dollars durs est composée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action (le « bon de souscription d'unité ») avec chaque bon de souscription d'unité entier pouvant être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ par action jusqu'au 31 décembre 2025. Dans le cadre du financement, la Société a émis 126 428 bons de souscription d'unités.

Les bons de souscription de rémunération et les bons de souscription d'unité sont assujettis à une date d'expiration accélérée selon laquelle, si le prix de négociation moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires sur le CSE pour 5 jours de bourse consécutifs est égal ou supérieur à 0,80 \$, la Société peut, sur publication d'un communiqué de presse, accélérer la date d'expiration des bons de souscription de rémunération et des bons de souscription d'unités à la date qui est de 30 jours suivant la date de ce communiqué de presse. Dans le cadre de la clôture du financement, un administrateur de la Société a acheté un total de 285 714 actions accréditatives.

Le 31 décembre 2024, la Société a accordé 3 100 000 unités d'actions restreintes de la Société (« UAR ») aux administrateurs, à la direction et aux consultants admissibles de la Société dans le cadre de la rémunération des primes de fin d'année. Les UAR ont été acquises le 1er janvier 2025 et la Société a émis 3 100 000 actions ordinaires en raison de l'exercice des UAR le 2 janvier 2025.

Le 31 décembre 2024, conformément aux modalités de l'entente de collaboration signée le 9 avril 2024, la Société a émis 574 389 actions à la Première Nation Pekuakamiulnuatsh pour les dépenses d'exploration et de mise en valeur entreprises par la Société sur les terres de la Première Nation en 2024.

Tous les titres émis sont assujettis à une période de retenue de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission.

1er janvier 2025 :

Un consultant de la Société s'est vu accorder 70 000 UAR qui ont été acquises le 28 février 2025.

10 janvier 2025:

L'entreprise a annoncé deux rapports de recherche de l'Université Queen's et de l'Université du Québec à Chicoutimi. Le but de ces rapports est de décrire et d'interpréter la minéralogie, la pétrologie et la géochimie des zones montagne, nord et sud du gisement igné de phosphate Bégin-Lamarche (encaissé de l'anorthosite).

17 janvier 2025 :

La Société a déposé sur SEDAR+ son rapport technique d'évaluation économique préliminaire (« EEP ») sur le projet de phosphate de Bégin Lamarche (la « propriété » ou le « projet ») situé à 75 km au nord-ouest de Saguenay, Québec, Canada. L'EPE fournit un argument potentiellement viable pour le développement de la propriété par l'exploitation minière à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire du concentré de magnétite.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 comprend une comparaison avec le trimestre clos le 30 novembre 2023

Revenus :

La Société n'exerce aucune activité commerciale active qui génère des revenus.

Dépenses :

Les frais d'exploration minière et de métallurgie (recouvrement) pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 se sont élevés à 890 243 \$, comparativement à 55 142 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. Ces dépenses étaient liées à son plus récent programme de forage sur la propriété Bégin-Lamarche. Au cours de la période, la Société a comptabilisé des crédits d'impôt liés à des ressources de 154 047 \$ dus par le gouvernement du Québec pour les dépenses d'exploration admissibles engagées au Québec.

Les honoraires professionnels pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 se sont élevés à 30 610 \$, comparativement à 176 915 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024	Pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023
	\$	\$
Frais juridiques	12 410	143 610
Frais comptables	18 200	18 000

Frais d'audit	-	15 305
	30 610	176 915

La diminution des frais juridiques et comptables est due à la diminution du niveau d'activités qui nécessite de faire appel aux services des professionnels respectifs.

Le développement des affaires pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 a été de 193 815 \$, comparativement à 109 663 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. L'augmentation des charges est attribuable à l'augmentation du niveau d'activités au cours de la période.

Les frais de consultation pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 étaient de (21 833) \$ comparativement à 85 611 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. La diminution des charges est attribuable à la diminution du niveau des activités d'études de marché au cours de la période. De plus, un montant de service de 40 500 \$ a été reclassé aux honoraires de consultation en géologie.

Les frais de gestion pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 ont été Néant comparativement à 117 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. Les frais de gestion se rapportent à la haute direction et à la dotation en personnel de la Société. À compter du 1er septembre 2023, les frais de gestion sont payés par l'émission de UAR et sont présentés sous forme de rémunération à base d'actions.

Les commissions d'administration pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 ont été Néant comparativement à 54 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. Des honoraires ont été engagés pour les administrateurs non exécutifs. À compter du 1er septembre 2023, les honoraires d'administrateur sont payés par l'émission de UAR et sont présentés comme une rémunération à base d'actions.

À compter du 1er mars 2024, le conseil d'administration a décidé d'augmenter de 10 000 \$ la rémunération de Marc Branson pour agir à titre d'administrateur pour l'exercice 2025.

Les frais généraux d'administration pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 se sont élevaient à 60 568 \$, comparativement à 30 438 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. L'augmentation est liée aux frais de déplacement.

Les frais de dépôt réglementaires pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 étaient de 14 530 \$, comparativement à 21 957 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023.

La rémunération à base d'actions pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 s'est établie à 488 082 \$, comparativement à 307 346 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. La rémunération à base d'actions a été enregistrée pour l'émission d'options d'achat d'actions et de UAR à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société. De ce montant, 143 597 \$ sont attribuables à l'entente de collaboration signée avec la Première Nation Pekuakamiulnuatsh.

Le gain sur l'amortissement du passif accreditif pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 s'est déclaré de 109 124 \$, comparativement à 3 608 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. L'augmentation reflète l'augmentation des dépenses engagées pour les activités d'exploration et d'évaluation admissibles au cours de la période. L'amortissement du passif accreditif est fondé sur la proportion des fonds de transfert dépensés pour les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles.

Les revenus d'intérêts pour le trimestre terminé le 30 novembre 2024 se sont élevés à 1 746 \$, comparativement à 7 874 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2023. Ces intérêts se rapportent aux dépôts bancaires et aux intérêts sur le remboursement de la TPS.

Perte pour la période

La perte nette pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 s'est déclarée de 1 681 986 \$, comparativement à 946 590 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Cela représente une augmentation de la perte nette de 735 396 \$ et est dû aux éléments examinés ci-dessus.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 comprend une comparaison avec les neuf mois terminés le 30 novembre 2023.

Revenus :

La Société n'a pas d'activités commerciales actives qui génèrent des revenus.

Dépenses :

Les frais d'exploration minière et de métallurgie (recouvrement) pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 se sont élevés à 3 943 631 \$, comparativement à 1 210 513 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Ces dépenses étaient liées à son plus récent programme de forage sur la propriété Bégin-Lamarche. Au cours de la période, la Société a comptabilisé des crédits d'impôt liés à des ressources de 1 663 754 \$ dus par le gouvernement du Québec pour les dépenses d'exploration admissibles engagées au Québec.

Les honoraires professionnels pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 se sont élevés à 333 161 \$, comparativement à 797 296 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2023. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024	Pour les neuf mois terminés le 30 novembre 2023
	\$	\$
Frais juridiques	92 186	429 103
Frais comptables	217 692	279 778
Frais d'audit	23 283	88 415
	333 161	797 296

La diminution des frais juridiques et comptables est due à la diminution du niveau d'activités qui nécessite de faire appel aux services des professionnels respectifs.

Le développement des affaires pour le neuf mois terminé le 30 novembre 2024 s'est soldé par 464 349 \$, comparativement à 699 033 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. La diminution des charges est attribuable à la diminution du niveau d'activités au cours de la période.

Les frais de consultation pour le semestre de neuf mois terminé le 30 novembre 2024 se sont élevés à 43 967 \$, comparativement à 399 801 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. La diminution des charges est attribuable à la diminution du niveau des activités d'études de marché au cours de la période. Des frais de consultation ont été engagés principalement pour des initiatives d'études de marché.

Les frais de gestion pour le trimestre de neuf mois terminé le 30 novembre 2024 ont été Néant comparativement à 423 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Les frais de gestion se rapportent à la haute direction et à la dotation en personnel de la Société. À compter du 1er septembre 2023, les frais de gestion sont payés par l'émission de UAR et sont présentés sous forme de rémunération à base d'actions.

Les jetons de présence pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 étaient de 10 000 \$, comparativement à 140 400 \$ pour le mois terminé le 30 novembre 2023. Des honoraires ont été engagés pour les administrateurs non exécutifs. À compter du 1er septembre 2023, les honoraires d'administrateur sont payés par l'émission de UAR et sont présentés comme une rémunération à base d'actions. À compter du 1er mars 2024, le conseil d'administration a décidé d'augmenter de 10 000 \$ la rémunération de Marc Branson pour agir à titre d'administrateur pour l'exercice 2025.

Les frais généraux d'administration pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 se sont engagés à 194 940 \$, comparativement à 131 685 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. L'augmentation est liée aux frais de déplacement.

Les frais de dépôt réglementaires pour le semestre de neuf mois terminé le 30 novembre 2024 étaient de 127 030 \$, comparativement à 115 440 \$ pour le mois terminé le 30 novembre 2023.

La rémunération à base d'actions pour le semestre de neuf mois terminé le 30 novembre 2024 s'est établie à 1 676 069 \$, comparativement à 737 578 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. La rémunération à base d'actions a été enregistrée pour l'émission d'options d'achat d'actions et de UAR à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société.

De ce montant, 143 597 \$ sont attribuables à l'entente de collaboration signée avec la Première Nation Pekuakamiulnuatsh.

Le gain sur l'amortissement du passif accréditif pour le semestre de neuf mois terminé le 30 novembre 2024 s'est déclaré de 1 021 710 \$, comparativement à 107 054 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. L'augmentation reflète l'augmentation des dépenses engagées pour les activités d'exploration et d'évaluation admissibles au cours de la période. L'amortissement du passif accréditif est fondé sur la proportion des fonds de transfert dépensés pour les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles.

Les revenus d'intérêts pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 se sont élevés à 118 401 \$, comparativement à 19 971 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Ces intérêts se rapportent aux dépôts bancaires et aux intérêts sur le remboursement de la TPS.

Perte pour la période

La perte nette pour le trimestre clos le 30 novembre 2024 s'est déclarée de 6 038 200 \$, comparativement à 4 527 721 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Cela représente une augmentation de la perte nette de 1 510 479 \$ et est dû aux éléments examinés ci-dessus. La perte la plus importante au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses minéralogiques, métallurgiques et liées à l'exploration engagées au cours de la période.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les données financières trimestrielles suivantes sont tirées des états financiers de la Société au moment et pour les périodes de trois mois terminées aux dates indiquées ci-dessous. L'information doit être lue en parallèle avec les états financiers intermédiaires condensés de la Société et les notes y afférentes.

	30 novembre 2024 \$	31 août 2024 \$	31 mai 2024 \$	29 février 2024 \$
Total de l'actif	5 501 795	6 591 030	6 895 055	12 995 758
Fonds de roulement	976,476	2 030 075	1 628 755	4 889 979
Capitaux propres	5,065,493	6 238 147	5 953 075	9 312 374
Perte nette	(1 681 986)	(170 997)	(4 185 217)	(3 764 747)
Perte par action	(0,02)	(0,00)	(0,06)	(0,07)

	30 novembre 2023 \$	31 août 2023 \$	31 mai 2023 \$	28 février 2023 \$
Total de l'actif	5 161 891	5 465 682	6 125 429	5 933 078
Fonds de roulement	740 477	663 345	1 699 072	1 695 036
Capitaux propres	4 490 596	4 413 464	5 449 191	5 422 330
Perte nette	(946 590)	(1 242 574)	(2 338 557)	(2 138 999)
Perte par action	(0,02)	(0,02)	(0,05)	(0,05)

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. À l'heure actuelle, la Société ne génère pas de revenus. Elle a subi des pertes et des flux de trésorerie négatifs provenant de l'exploitation depuis sa création. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. La Société a l'intention de lever des capitaux par des financements futurs. Il n'y a aucune garantie que le financement supplémentaire sera disponible ou qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la direction de la Société. Les activités continues de la Société dépendent de sa capacité à continuer de mobiliser un financement adéquat. Si la Société ne réussit pas à mobiliser suffisamment de capitaux, elle pourrait devoir réduire ou limiter ses activités. Voir « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capital, la Société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour au besoin en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi du capital et les conditions générales de l'industrie.

Au 30 novembre 2024, la Société avait 149 983 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, 35 000 \$ en trésorerie affectée, 1 163 229 \$ de comptes débiteurs gouvernementaux à court terme du T2 2025 et 306 960 \$ en passifs financiers. En décembre 2024, la société a réussi à lever 2,7 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé par le biais d'émissions d'actions (voir les événements ultérieurs pour plus de détails). Au 28 janvier 2025, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs à court terme de 3 259 645 \$. Il s'agit de 2 064 004 \$ en espèces, de 35 000 \$ en espèces affectées et de 1 160 641 \$ de comptes débiteurs gouvernementaux à court terme du T2-2025. La Société dispose également d'une marge de crédit de 2,1 millions de dollars de trois de ses administrateurs principaux qui n'a pas été tirée au sort à ce jour.

Utilisation du produit en supposant qu'il n'y a pas de financement supplémentaire

À compter de la date du présent rapport de gestion, la Société a l'intention d'utiliser ses ressources financières pour l'avancement des objectifs et des jalons décrits ci-dessous au cours des 12 prochains mois.

Catégorie	Dépenses
Exploration et activités métallurgiques ⁽¹⁾	1 029 000 \$
Audit et comptabilité	187 000 \$
Coûts des sociétés ouvertes	140 000 \$
Relations publiques et développement des affaires	59 100 \$
Marketing, conférences et voyages	60 000 \$
Mentions légales	70 000 \$
Généralités et administration	168 500 \$
Total des dépenses	1 713 600 \$

Lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société, et comme il a par la suite été prolongé par résolution, la Société a décidé de rémunérer certains administrateurs et certains dirigeants en contrepartie hors trésorerie jusqu'au 28 février 2026 pour aider la Société à maintenir des flux de trésorerie suffisants. Les parties assujetties à cette entente ont donné leur accord écrit à l'entente. En respectant le budget d'exploitation prévu tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société prévoit qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour maintenir ses activités bien au-delà d'octobre 2025. La Société a l'intention de lever des capitaux par des financements futurs. Il n'y a aucune garantie que le financement supplémentaire sera disponible ou qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la direction de la Société.

La Société a enregistré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs depuis sa création. La Société prévoit utiliser le produit net de la vente de titres dans la poursuite des objectifs énoncés dans le présent rapport de gestion. Toutefois, dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie d'exploitation négatifs au cours de périodes futures, elle pourrait devoir utiliser une partie du produit net de la vente de titres et/ou de son fonds de roulement existant pour financer ces flux de trésorerie négatifs. De plus, les fonds recueillis dans le cadre de toute vente de titres peuvent ne pas être suffisants pour financer les objectifs de la Société tels qu'énoncés ci-dessus. Voir « Facteurs de risque ».

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'utilise pas de transactions hors bilan.

CAPITAL STOCK

Le capital-actions autorisé de la Société est un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Au 30 novembre 2024, la Société avait 77 198 802 actions ordinaires en circulation avec un capital-actions de 27 484 724 \$ et au 30 novembre 2023, la Société avait 53 775 286 actions ordinaires en circulation avec un capital-actions de 19 256 972 \$. À la date du présent rapport de gestion, la Société avait 88 805 451 actions ordinaires en circulation. Il n'y a pas d'actions privilégiées émises ou en circulation.

Plan omnibus d'encouragement à l'équité

Le 26 juillet 2023, le Plan omnibus d'encouragement à l'équité (le « Plan omnibus ») a été approuvé et adopté par le Conseil, qui a été mis en œuvre le 25 août 2023. Le régime général a remplacé le régime d'options d'achat d'actions de la Société (le « régime d'options d'achat d'actions héritées ») et le régime d'unités d'actions restreintes (« ancien régime d'UIS»). Le plan général offre à la Société la flexibilité d'accorder diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés, tous accordés dans le cadre d'un seul plan, ce qui permettra à ces attributions d'être soumises à la même administration et aux mêmes limites globales. Le plan général a été approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 25 août 2023.

Aucune autre concession d'options ne doit être accordée dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions héritées ou de l'attribution de UAR dans le cadre du régime d'UIS hérité.

Le régime général est un régime de rémunération « continu » à base d'actions en vertu duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées à l'émission en vertu du régime général ne peut pas dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'octroi de l'option ou de l'UIS. Les options en circulation dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions héritées continuent d'être régies par le régime d'options d'achat d'actions héritées. La Société n'avait pas de UAR émises et en circulation au moment de l'approbation désintéressée des actionnaires pour le régime omnibus. La Société a actuellement 8 625 000 actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre d'octrois d'options et 1 142 100 actions ordinaires aux termes d'octrois de UAR. Au total, la Société détient 9 767 100 actions ordinaires réservées à l'émission en vertu d'options et d'URE accordées et en circulation, ce qui représente 11,00 % des actions ordinaires en circulation sur une base partiellement diluée. Le plan général a par la suite été modifié et reformulé le 24 juillet 2024 pour régler les questions d'ordre administratif et les erreurs de rédaction, notamment : (i) pour modifier la définition d'« administrateurs admissibles » afin de clarifier l'admissibilité des administrateurs à se voir accorder des UAR en vertu du Plan général ; (ii) préciser que toutes les actions ordinaires assujetties à une « prime » dans le cadre du régime général qui ne sont pas achetées ou qui sont confisquées, annulées, expirent sans exception, sont réglées en espèces ou sont utilisées ou retenues pour satisfaire aux obligations de retenue d'impôt d'un « participant » seront de nouveau disponibles pour les primes dans le cadre du régime général ; et (iii) modifier les dispositions relatives à l'acquisition de droits en vertu du Plan général afin de permettre des périodes d'acquisition de l'USR de moins d'un an.

À la date du présent rapport de gestion, la Société est autorisée à émettre jusqu'à 7 993 990 options ou UAR.

Unités d'actions restreintes

Voici les détails des changements apportés aux UAR en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre de UAR
En circulation au 1er mars 2023	-
Accordé pendant la période	1 356 886
Acquis et exercés pendant la période	(593 828)
En circulation, 30 novembre 2023	763 058

En circulation au 1er mars 2024	3 074 298
Accordé pendant la période	1 173 000
Acquis et exercés pendant la période	(2 928 696)
Annulé au cours de la période	(246 500)
En circulation au 30 novembre 2024	1 072 102

Voici un résumé des UAR en circulation et pouvant être exercées au 30 novembre 2024 :

Date d'expiration	Nombre de UAR en circulation	Nombre de UAR pouvant être exercées
15 décembre 2026	396 002	-
Le 15 décembre 2027	676 100	-
	1 072 102	-

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, la Société a enregistré une rémunération à base d'actions de 969 879 \$ liée à l'acquisition de UAR (360 894 \$ en 2023).

À la date du rapport de gestion, la Société avait 1 142 100 UAR en circulation.

Options

Voici les détails des changements apportés aux options en circulation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré de l'exercice \$
En circulation, 1er mars 2023	6 225 000	0,30
Émis au cours de la période	1 732 000	0,70
Annulé au cours de la période	(849 000)	0,61
En circulation au 30 novembre 2023	7 108 000	0,36
En circulation, 29 février 2024	9 893 000	0,37
Émis au cours de la période	400 000	0,40
Forfait au cours de la période	(1 393 000)	0,40
Expiré au cours de la période	(25 000)	0,70
En circulation, 30 novembre 2024	8 875 000	0,36

Voici un résumé des options en circulation au 30 novembre 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice \$	La vie restante
Le 22 février 2026	2 775 000	2 775 000	0,25	1,23
Le 22 février 2026	2 550 000	2 550 000	0,35	1,23

1er septembre 2026	750 000	625 000	0,70	1,75
Le 29 décembre 2026	300 000	75 000	0,40	2,08
Le 16 avril 2027	250 000	62 500	0,40	2,38
31 juillet 2027	150 000	0	0,40	2,67
29 décembre 2028	2 100 000	525 000	0,40	4,08
	8 875 000	6 612 500		

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, la Société a enregistré une rémunération à base d'actions de 562 593 \$ liée à l'acquisition d'options (2023 - 603 184 \$). La juste valeur des options a été déterminée en fonction du modèle de tarification de Black Scholes, avec les intrants moyens pondérés suivants :

Moyennes pondérées	Publié le Le 16 avril 2024	Publié le 10 juillet 2024	
Cours de l'action	0,30 \$	0,17 \$	
Rendement des dividendes	Néant	Néant	
Prix d'exercice	0,40 \$	0,40 \$	
Taux d'intérêt sans risque	4,09%	3,75%	
Volatilité attendue	100%	100%	
Expiration prévue	3,00	3,06	date

À la date du présent rapport de gestion, la Société a 8 625 000 options en circulation, dont 6 362 500 peuvent être exercées³⁶².

Mandats

Voici les détails des changements apportés aux bons de souscription non exécutés pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024 :

	Nombre de mandats	Prix moyen pondéré de l'exercice \$
En circulation au 28 février 2023	6 547 477	0,49
Émis au cours de la période	1 607 789	1,25
Exercé pendant la période	(65,383)	0,28
En circulation au 30 novembre 2023	8 089 883	0,65
En circulation, 29 février 2024	16 962 927	0,54
Annulé au cours de la période	(80 640)	0,25
En circulation, 30 novembre 2024	16 882 287	0,54

Voici un résumé des mandats non exécutés au 30 novembre 2024

Date d'expiration	Nombre de mandats non exécutés	Nombre de mandats pouvant être exercés	Prix d'exercice \$	Durée de vie moyenne
-------------------	--------------------------------	--	--------------------	----------------------

				pondérée restante
31 décembre 2025	10 024 498	10 024 498	0,50	1,08
Le 24 avril 2026	1 607 789	1 607 789	1,25	1,42
31 décembre 2028	5 250 000	2 625 000	0,40	4,08
	16 882 287	14 257 287		

À la date du présent rapport de gestion, la Société avait 16 882 287 bons de souscription en circulation.

Actions à émettre

En vertu de l'entente de collaboration signée le 9 avril 2024, les dépenses d'exploration et de mise en valeur engagées par la Société sur les parts de terres de la Première Nation peuvent être émises à Première Nation Pekuakamiulnuatsh le 30 novembre 2024 pour une valeur de 143 597 \$. Les 574 389 actions émises le 31 décembre 2024 au prix de 0,25 \$ par action. Chaque année, 2,5 % des dépenses liées aux activités d'exploration et de mise en valeur réalisées (forage et travaux connexes) sur le territoire entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année sont versées à la Première Nation sous forme d'actions ordinaires de la société en fonction du prix du marché des actions au 31 décembre de l'année en question. Avant le 20 janvier de chaque nouvelle année et jusqu'à ce que l'entente sur les répercussions et les avantages (ERE) soit signée, First Phosphate paiera au moins le montant annuel minimum de 100 000 actions par année.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés et apparentés qui ont une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent les opérations avec les personnes ou entités suivantes :

Personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé comprend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société dans son ensemble. La Société a déterminé que le personnel de direction clé se compose de membres de la direction et de membres non exécutifs du conseil d'administration de la Société et de dirigeants de la Société. Ils sont énumérés ci-dessous :

Apparentés	Relation
John Passalacqua	Chef de la direction (« CEO ») et administrateur
Laurence W. Zeifman	Président et administrateur indépendant
Bennett Kurtz	Chef de l'administration (« DGA »), dirigeant principal des finances (« DPF »), Secrétaire général et administrateur
Marc Branson	Administrateur indépendant ⁽¹⁾
Armand MacKenzie	Vice-président, Relations gouvernementales
Gilles Laverdière	Géologue en chef ⁽²⁾
Peter Nicholson	Administrateur indépendant ⁽¹⁾

- (1) Le 1er septembre 2024, Marc Branson a démissionné et Peter Nicholson a rejoint le conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant.
- (2) Un apparenté en vertu du droit des valeurs mobilières et non en vertu d'IAS 24.

La rémunération attribuée au personnel de gestion clé peut être résumée comme suit :

	Pour les trois mois terminés		Pour les neuf mois terminés	
	30 novembre 2024 \$	30 novembre 2023 \$	30 novembre 2024 \$	30 novembre 2023 \$
Rémunération à base d'actions	162 219	135 210	899 829	421 197
Frais de gestion	-	117 000	-	423 000
Honoraires professionnels	-	-	-	125 000
Jetons de présence	10 000	54 000	10 000	140 400
Frais de financement	119 728	-	372 487	-
Frais de consultation	-	-	-	30 000
	291 947	306 210	1 282 316	1 139 597

Aucun montant n'est dû à des apparentés au 30 novembre 2024.

Directeur et ententes de services de gestion

La Société a conclu des ententes de services d'administrateur et de gestion avec chacun de ses administrateurs et dirigeants qui permettent la résiliation sans motif valable, à condition qu'un préavis écrit de 30 jours soit fourni par l'une ou l'autre des parties. En vertu de chaque accord, le consultant a droit à un paiement mensuel en espèces, mais la Société a la possibilité d'émettre des actions ordinaires à titre de paiement forfaitaire.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, ExpoWorld Ltd. (avec John Passalacqua comme directeur principal) a reçu 342 153 \$ en honoraires composés de Néant pour des services de gestion (30 novembre 2023 - 216 000 \$) en leur qualité de chef de la direction, de Néant de commissions d'administration (30 novembre 2023 - néant \$), et 342 153 \$ (30 novembre 2023 - 133 400 \$) en rémunération à base d'actions composée d'options et de UAR. M. Passalacqua est chef de la direction et administrateur de la société.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, POF Capital Corp. (avec Bennett Kurtz comme mandant) a reçu 250 886 \$ en honoraires composés de Néant pour des services de gestion (30 novembre 2023 - 135 000 \$) en sa qualité de CAO, Néant les jetons de présence (30 novembre 2023 - Néant), et 250 886 \$ (30 novembre 2023 - 62 200 \$) rémunération à base d'actions composée d'options et de UAR. Il est également directeur général, directeur financier, secrétaire général et administrateur de la société.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, Placements Capwest Inc. (avec Marc Branson comme mandant) a reçu 51 505 \$ en honoraires composés de Néant pour les services de gestion (30 novembre 2023 - Néant), Néant pour les jetons de présence (30 novembre 2023 - 70 200 \$), Néant pour les honoraires de consultation (30 novembre 2023 - 30 000 \$) et 51 505 \$ (30 novembre

2023 62 200 \$) la rémunération à base d'actions composée d'options et de UAR. M. Branson est administrateur indépendant de la Société. M. Branson a démissionné le 1er septembre 2024.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, Z Six Financial Corporation (avec Laurence W. Zeifman et son épouse comme actionnaires) a reçu 195 302 \$ en honoraires composés de Néant pour des services de gestion (30 novembre 2023 - Néant), des Néant les jetons de présence (70 200 \$ - 70 200 \$) et une rémunération à base d'actions de 195 302 \$ (30 novembre 2023 - 71 200 \$) composée d'options et de UAR. M. Zeifman est président du comité d'audit et administrateur indépendant de la Société.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, 166693 Canada Inc. (avec Gilles Laverdière comme directeur principal) a reçu 213 206 \$ en honoraires composés de Néant pour des services de gestion (30 novembre 2023 - Néant), 153 224 \$ pour des frais d'exploration minière et de métallurgie (30 novembre 2023 - 54 496 \$) comprenant un paiement en espèces et une rémunération à base d'actions de 59 982 \$ (30 novembre 2023 - 48 700 \$) comprenant des options. M. Laverdière agit à titre de géologue en chef de la Société.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2024, Peter Nicholson a reçu 26 438 \$ en honoraires composés de Néant pour les services de gestion (30 novembre 2023 - Néant), Néant les honoraires des administrateurs (30 novembre 2023 - Néant) et une rémunération à base d'actions de 26 438 \$ (30 novembre 2023 - Néant) composée d'options et de UAR. M. Nicholson est président du comité de rémunération et membre du comité d'audit de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des intrants utilisés pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 – Intrants autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement ; et
- Niveau 3 – Intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la Société évalués à la juste valeur par les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur :

Au 30 novembre 2024

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 983	-	-	149 983
Investissements à long terme			138 098	138 098

Les investissements au niveau 3 comprennent l'investissement dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. La direction est d'avis que le prix des actions dans le cadre du plus récent placement privé de l'entité émettrice se rapproche de la juste valeur.

La Société mesure sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie en utilisant les prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La Société mesure ses liquidités restreintes, ses comptes créditeurs et ses prêts payables au coût amorti.

La Société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers d'un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit important, car son exposition maximale se rapporte à des liquidités et à des liquidités restreintes totalisant 184 983 \$. La Société atténue le risque de crédit de l'argent comptant en déposant uniquement auprès d'institutions financières réputées. La Société évalue également la qualité de crédit des contreparties, en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance.

Au 30 novembre 2024, la Société avait 149 983 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et 35 000 \$ en liquidités affectées et 306 960 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la Société au risque de liquidité.

La Société n'a aucun passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à un an. Au 30 novembre 2024, la Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour s'acquitter de ses obligations financières.

Les activités continues de la Société dépendent de sa capacité à continuer de mobiliser un financement adéquat. Si la Société ne réussit pas à mobiliser suffisamment de capitaux, elle pourrait devoir réduire ou limiter ses activités. De temps à autre, la Société s'efforce de lever des capitaux supplémentaires par le biais de placements privés ou d'autres financements par capitaux propres. La Société n'a actuellement aucune opération générant des liquidités. La Société dépend donc du financement par emprunt et par capitaux propres pour mener à bien ses plans. Rien ne garantit qu'un tel financement sera disponible pour la Société.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société réalise une perte à la suite d'une modification du taux d'intérêt est faible, car la Société n'a pas de placements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 novembre 2024, une partie des actifs financiers de la Société, comprenant des investissements à long terme, est détenue en Great British Pound (« GBP »). Une variation de 1 % du taux de change entraînerait une variation de la perte ou du gain net de 1 380 \$. L'impact des fluctuations des taux de change n'est pas significatif et, par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'a été fournie.

c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques liés aux actions et aux prix des produits de base. Le risque lié au cours des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la Société en raison des mouvements des cours des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque lié aux prix des produits de base est défini comme l'incidence négative potentielle sur les bénéfices et la valeur économique en raison des fluctuations et de la volatilité des prix des produits de base. Comme la Société ne détient pas d'investissements ou d'actifs importants liés aux actions ou aux matières premières, la Société a une exposition minimale au risque de prix.

FACTEURS DE RISQUE

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion est fondée sur les opinions, les hypothèses et les estimations de la direction énoncées dans le présent document, que la direction juge raisonnables à la date à laquelle les énoncés sont formulés. Ces opinions, hypothèses et estimations sont intrinsèquement assujetties à divers risques et incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans l'information prospective.

Un investissement dans les titres de la Société doit être considéré comme hautement spéculatif compte tenu de l'étape actuelle des activités et du développement de la Société. Un tel investissement est soumis à un certain nombre de risques à un moment donné. Vous trouverez ci-dessous une description des principaux facteurs de risque affectant la Société. Les facteurs de risque énoncés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et n'incluent pas les risques que la Société juge sans importance ; toutefois, même un risque négligeable peut avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales ou futures de la Société. Les investisseurs devraient examiner attentivement ces facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, ainsi que d'autres renseignements énoncés dans le présent rapport de gestion avant d'investir dans les titres de la Société. Voici les facteurs de risque qui, selon la direction de la Société, sont les plus importants dans le contexte des activités de la Société. D'autres facteurs de risque peuvent s'appliquer.

Historique d'exploitation limité

La Société a un historique d'exploitation limité et aucun revenu d'exploitation. Il n'y a aucune garantie que tout bien ou entreprise que la Société peut détenir, acquérir ou entreprendre générera des bénéfices, opérera de manière rentable ou fournira un retour sur investissement à l'avenir.

La Société fait face à un risque élevé de faillite de l'entreprise.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients des difficultés normalement rencontrées par les sociétés d'exploration minière et de fabrication en démarrage et du taux élevé de faillite de ces entreprises. La probabilité de succès doit être considérée à la lumière des problèmes, des dépenses, des

difficultés, des complications et des retards rencontrés dans le cadre du programme d'exploration que la Société a l'intention d'entreprendre sur ses propriétés et sur toute propriété supplémentaire que la Société pourrait acquérir. Ces problèmes potentiels comprennent des problèmes imprévus liés à l'exploration, à la mise en valeur, au traitement et à l'exploitation minière, ainsi que des coûts et des dépenses supplémentaires qui peuvent dépasser les estimations actuelles. Les dépenses que la Société doit faire dans l'exploration de ses propriétés ou de toute autre propriété minérale qu'elle pourrait acquérir ne peuvent entraîner la découverte de gisements minéraux exploitables commercialement. Des problèmes tels que des formations géologiques inhabituelles ou inattendues et d'autres conditions sont impliqués dans toute exploration minière et entraînent souvent des efforts d'exploration infructueux. Si les résultats de l'exploration de la Société ne révèlent pas de minéralisation commerciale viable, la Société peut décider d'abandonner une partie ou la totalité de ses intérêts fonciers.

Très peu de propriétés d'exploration minière contiennent réellement des gisements minéraux commercialement viables. La Société n'a pas d'antécédents sur lesquels fonder toute hypothèse quant à la probabilité que ses activités s'avèrent fructueuses, et la Société ne peut fournir aucune garantie qu'elle générera des revenus d'exploitation ou réalisera des opérations rentables. Si la Société ne parvient pas à faire face à ces risques, ses activités pourraient échouer.

Comparativement à d'autres sociétés d'exploration et de fabrication minières, la Société est très petite, possède peu de ressources et doit limiter ses plans d'exploration et d'expansion.

La société est petite dans une industrie dominée par de nombreuses grandes entreprises qui ont des quantités substantielles de capital et d'expertise en gestion. La Société n'a pas les ressources humaines ou financières nécessaires pour concurrencer les grandes sociétés d'exploration et de fabrication minières, qui pourraient et passeraient probablement plus de temps et d'argent à explorer des propriétés d'exploration minière et auraient de meilleures chances de trouver une réserve minérale. Par conséquent, la Société doit limiter ses plans d'exploration et d'expansion, et elle peut ne pas réussir à trouver une réserve minérale ou à commencer les opérations de traitement, si elle le fait, elle peut ne pas avoir suffisamment de ressources financières ou d'expertise en gestion pour développer efficacement une telle réserve ou développer de telles opérations, ce qui signifie que les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité des fonds qu'ils investissent dans la Société.

La Société devra suspendre ses plans si elle n'a pas accès à toutes les fournitures et au matériel nécessaires à la réalisation de ces plans.

La concurrence, les perturbations de l'approvisionnement et d'autres sources d'approvisionnement limitées imprévues dans l'industrie pourraient entraîner des pénuries de fournitures et d'équipement dont la Société pourrait avoir besoin pour mener ses activités. Si elle ne trouve pas les produits et l'équipement nécessaires, la Société devra suspendre ses plans jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de trouver les produits et l'équipement nécessaires. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la Société et le cours de ses actions ordinaires.

L'exploration et la fabrication minières comportent des dangers inhérents, et la Société peut encourir une responsabilité ou des dommages dans le cadre de ses activités.

Les activités proposées par la Société comportent de nombreux dangers. En conséquence, la Société peut devenir soumise à une responsabilité pour ces dangers, y compris la pollution, les effondrements et autres dangers contre lesquels la Société ne peut pas assurer ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas assurer. Le paiement de tels passifs peut avoir un effet défavorable important sur la situation financière de la Société.

La réglementation gouvernementale ou d'autres incertitudes juridiques pourraient avoir un impact négatif sur les activités de la Société.

Il existe de nombreux règlements gouvernementaux provinciaux et fédéraux qui ont une incidence importante sur les activités des sociétés d'exploration, de mise en valeur, de traitement et d'exploitation minières qui sont incertaines et qui demeurent sujettes à changement. L'incertitude et la nouvelle réglementation pourraient augmenter les coûts de faire des affaires et empêcher la Société de mener ses activités et de réaliser ses plans, et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La croissance de la demande de produits de l'entreprise peut également être considérablement ralentie. Cela pourrait retarder la croissance de la demande potentielle et limiter la capacité de la Société à générer des revenus. En plus de l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements, les lois existantes peuvent être appliquées aux activités d'exploration, de développement, de traitement et d'exploitation minière qui sont effectuées ou proposées par la Société, ce qui peut avoir une incidence négative sur la Société.

Les fluctuations des prix des produits de base et d'autres matériaux proposés pour être produits par la Société peuvent nuire aux revenus potentiels, à la rentabilité et à la position du fonds de roulement de la Société.

Les revenus et les flux de trésorerie futurs de la Société sont sujets aux fluctuations des prix du marché et des produits de base. Ces prix sont influencés par une variété de facteurs indépendants de la volonté de la Société, y compris les variations des taux d'intérêt, les variations des taux de change, les tendances économiques et politiques internationales, l'inflation ou la déflation, les fluctuations de la valeur du dollar canadien et des devises étrangères, l'offre et la demande mondiales et régionales, les changements dans la demande industrielle et les conditions politiques et économiques des principaux pays producteurs et manufacturiers de produits de base à travers le monde.

Les propriétés d'exploration et de mise en valeur de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative.

Les activités de la Société comprennent l'exploration et la mise en valeur future possible de gisements minéraux. L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux comportent des risques importants que même une combinaison d'évaluation minutieuse, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un gisement minéral puisse entraîner des avantages substantiels, peu de propriétés qui sont explorées sont finalement développées en mines en production. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour localiser et établir des réserves minérales, pour mettre au point des procédés métallurgiques et pour construire des installations minières et de traitement. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs, dont certains sont les suivants : les attributs particuliers du gisement, comme la taille, la teneur et la proximité de l'infrastructure ; les prix des produits de base qui sont très cycliques et imprévisibles ; et les règlements gouvernementaux, y compris les règlements relatifs aux prix, aux taxes, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation des terres, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. L'effet exact de ces facteurs ne peut être prédit avec précision, mais la combinaison de ces facteurs peut faire en sorte que la Société ne reçoive pas un rendement adéquat sur le capital investi ou abandonne ou retarde le développement d'un projet minier ou d'un autre aspect des activités de la Société. Il n'y a aucune certitude que les dépenses effectuées par la Société pour la recherche et l'évaluation des gisements minéraux entraîneront la découverte de quantités commerciales de ces minéraux.

L'exploration et la mise en valeur des ressources naturelles comportent un degré élevé de risque et peu de propriétés qui sont explorées sont finalement développées en propriétés productrices. Bien que les informations sur les ressources minérales énoncées dans le présent document aient été soigneusement préparées par des experts miniers indépendants, ces quantités ne sont que des estimations et aucune assurance ne peut être donnée qu'une ressource minérale identifiée sera jamais considérée comme un organisme minéralisant commercial (ou viable) qui peut être exploité légalement et économiquement. De plus, la teneur de la minéralisation finalement extraite peut différer de celle indiquée par les résultats

de forage et de telles différences pourraient être importantes. La production peut être affectée par des facteurs tels que les règlements et les exigences en matière de permis, les conditions météorologiques, les facteurs environnementaux, les difficultés techniques imprévues, les formations géologiques inhabituelles ou inattendues et les interruptions de travail.

Des facteurs à court terme, tels que la nécessité d'un développement ordonné des gisements ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, peuvent avoir un effet négatif sur les opérations minières et sur les résultats d'exploitation. Rien ne garantit que les minéraux récupérés lors d'essais en laboratoire à petite échelle seront reproduits dans des essais à grande échelle dans des conditions sur place ou dans des opérations de production. Les changements importants dans les réserves ou les ressources, les teneurs, les estimations de dilution ou les taux de récupération peuvent avoir une incidence sur la viabilité économique d'un projet. La rentabilité à long terme des activités de la Société sera probablement en partie liée au coût et au succès de ses programmes d'exploration, qui peuvent être affectés par un certain nombre de facteurs.

Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir des ressources minérales par le forage, pour extraire les ressources, pour développer des installations de traitement (qu'elles soient liées ou non aux activités d'extraction) et pour mettre en œuvre d'autres infrastructures nécessaires. Bien que des avantages substantiels puissent découler de la découverte d'un gisement important, aucune assurance ne peut être donnée que les ressources seront découvertes en quantité suffisante pour justifier les opérations commerciales ou que les fonds nécessaires au développement peuvent être obtenus en temps opportun.

Titre autochtone et revendications territoriales.

Les propriétés d'exploration et de fabrication de la société, ainsi que d'autres propriétés importantes pour les opérations proposées par la Société, pourraient maintenant ou à l'avenir faire l'objet de revendications territoriales autochtones, ce qui est une question d'une complexité considérable. L'impact d'une telle réclamation sur la participation de la Société dans ses propriétés ne peut être prédit avec un certain degré de certitude et aucune assurance ne peut être donnée qu'une large reconnaissance des droits autochtones dans la région où ces propriétés sont situées, par le biais d'un règlement négocié ou d'une décision judiciaire, n'aurait pas d'effet négatif sur les activités de la Société. Même en l'absence d'une telle reconnaissance, la Société peut négocier et demander l'approbation des détenteurs d'intérêts autochtones afin de faciliter les travaux d'exploration et de développement sur la propriété, et il n'y a aucune garantie que la Société sera en mesure d'établir ou de maintenir une relation de travail pratique avec toutes les parties autochtones de la région qui lui permettrait de développer en fin de compte la conduite de ses opérations.

Les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir une incidence négative sur la Société.

Toutes les phases des opérations de la Société sont soumises à la réglementation environnementale dans la juridiction dans laquelle elle opère. Ce règlement prescrit, entre autres, le maintien des normes de qualité de l'air et de l'eau, la protection des espèces en péril et la remise en état des terres. Ils énoncent également des limites à la production, au transport, au stockage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. La législation environnementale évolue d'une manière qui nécessitera probablement des normes et une application plus strictes, des amendes et des pénalités plus élevées en cas de non-conformité, des évaluations environnementales plus strictes des projets proposés et un degré accru de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, administrateurs et employés. Rien ne garantit que les changements futurs apportés à la réglementation environnementale, le cas échéant, n'auront pas d'incidence négative sur les activités de la Société. Des dangers environnementaux peuvent exister sur les propriétés sur lesquelles la Société détient des intérêts qui sont inconnus de la Société à l'heure actuelle et qui ont été causés par des propriétaires ou des exploitants antérieurs ou existants des

propriétés. Les approbations et les permis du gouvernement sont actuellement, et pourraient l'être à l'avenir, requis dans le cadre des opérations de la Société. Dans la mesure où de telles approbations sont requises et non obtenues, la Société peut être réduite ou interdite de poursuivre ses activités ou de procéder à des opérations prévues, y compris l'exploration, la mise en valeur ou le traitement de minéraux et de propriétés minérales.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux exigences en matière de permis applicables peut entraîner des mesures d'application de la loi en vertu de celles-ci, y compris des ordonnances émises par les autorités réglementaires ou judiciaires entraînant l'arrêt ou la réduction des opérations, et peut inclure des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives. Les parties engagées dans des activités d'exploration, de mise en valeur, de traitement et d'exploitation minière peuvent être tenues d'indemniser les personnes qui ont subi des pertes ou des dommages en raison de ces activités et peuvent se faire imposer des amendes ou des pénalités civiles ou pénales pour des violations des lois ou règlements applicables. Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés d'exploration, de développement, de traitement et d'exploitation minière, ou leur mise en œuvre plus stricte, pourraient avoir un impact négatif important sur la Société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration, des dépenses en capital ou des coûts de production ou une réduction des niveaux de production des opérations ou nécessiter l'abandon ou des retards dans le développement de nouvelles opérations de traitement ou de propriétés minières.

Les activités de la Société sont assujetties à la réception et au maintien de permis des autorités gouvernementales compétentes. Bien que les activités de la Société disposent actuellement de tous les permis requis pour leurs opérations telles qu'elles sont actuellement, il n'y a aucune garantie que des retards ne se produiront pas en relation avec l'obtention de tous les renouvellements nécessaires de ces permis pour les opérations existantes, des permis supplémentaires pour tout changement futur possible aux opérations, ou des permis supplémentaires associés à la nouvelle législation. Avant tout nouveau développement, la Société doit recevoir des permis des autorités gouvernementales compétentes. Rien ne garantit que la Société continuera de détenir tous les permis nécessaires pour développer ou poursuivre l'exploitation de tout aspect de ses activités.

Les changements climatiques peuvent avoir des effets négatifs sur la Société.

Les gouvernements s'apprêtent à promulguer des lois et des traités sur les changements climatiques aux niveaux international, national, étatique, provincial et local. Là où il existe déjà une législation, les règlements relatifs aux niveaux d'émissions et à l'efficacité énergétique deviennent de plus en plus stricts. Certains des coûts associés au respect de règlements plus stricts peuvent être compensés par une efficacité énergétique accrue et l'innovation technologique. Toutefois, si la tendance réglementaire actuelle se maintient, on s'attend à ce que le respect de règlements plus stricts entraîne une augmentation des coûts.

Le titre de propriété de certaines des propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux.

L'acquisition du titre de propriété des propriétés minérales est un processus très détaillé et long. Le titre de propriété des claims miniers peut être contesté. Bien que la Société estime qu'elle a pris des mesures raisonnables pour assurer le titre de propriété de ses propriétés actuelles, il n'y a aucune garantie que ce titre ne sera pas contesté ou altéré. Des tiers peuvent avoir des revendications valides ou invalides sous-jacentes à des parties de ses intérêts, y compris des privilèges, des accords, des transferts ou des revendications antérieures non enregistrés, y compris des revendications foncières autochtones formelles, des revendications foncières autochtones informelles accompagnées d'activités perturbatrices, et le titre peut être affecté, entre autres, par des défauts non détectés. Par conséquent, la Société peut être limitée dans sa capacité d'exploiter ses propriétés ou incapable de faire valoir ses droits à l'égard de sa propriété actuelle ou de toute propriété future dans laquelle elle pourrait acquérir

une participation. Une dépréciation ou un défaut de propriété de ses propriétés pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les tensions géopolitiques peuvent avoir un impact négatif sur la Société et sur la valeur des actions de la Société.

Les marchés mondiaux connaissent de la volatilité et des perturbations à la suite de l'escalade des tensions géopolitiques, y compris, mais sans s'y limiter, les conflits militaires entre la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient. Bien que la durée et l'impact des conflits militaires soient très imprévisibles, de tels conflits pourraient entraîner des perturbations du marché, y compris une volatilité importante des prix des produits de base, du crédit et des marchés de capitaux, ainsi que des interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

La Société continue de surveiller ces situations et d'évaluer son impact potentiel sur ses activités. De plus, les sanctions nouvelles et existantes pourraient avoir une incidence négative sur l'économie mondiale et les marchés financiers et entraîner une instabilité et un manque de liquidité sur les marchés financiers, ce qui pourrait rendre plus difficile pour la Société d'obtenir des fonds supplémentaires.

L'un des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait affecter les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. L'étendue et la durée des actions militaires, des sanctions et des perturbations du marché qui en résultent sont impossibles à prévoir, mais pourraient être substantielles. De telles perturbations peuvent également amplifier l'incidence d'autres risques décrits dans le présent rapport de gestion.

Obtenir et renouveler des licences et des permis.

Dans le cours normal de ses activités, la Société sera tenue d'obtenir et de renouveler des licences ou des permis gouvernementaux pour l'exploration, le développement, la construction et le début des opérations sur ses propriétés et ses installations. L'obtention ou le renouvellement des licences ou permis gouvernementaux nécessaires est un processus complexe et long impliquant des audiences publiques et des engagements coûteux de la part de la Société. La durée et le succès des efforts de la Société pour obtenir et renouveler des licences ou des permis dépendent de nombreuses variables qui ne sont pas sous le contrôle de la Société, y compris l'interprétation des exigences applicables mises en œuvre par l'autorité de licence. La Société peut ne pas être en mesure d'obtenir ou de renouveler des licences ou des permis qui sont nécessaires à ses opérations, y compris, sans s'y limiter, une licence d'exploitation, ou le coût d'obtenir ou de renouveler des licences ou des permis peut dépasser ce que la Société croit pouvoir récupérer d'une propriété. Tout retard ou coût imprévu associé au processus de délivrance de permis ou de délivrance de permis pourrait retarder le développement ou entraver l'exploitation d'une mine, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la Société.

Recours à la direction et au personnel clé.

Le succès de la Société dépend en grande partie de la performance de son conseil d'administration et de son équipe de direction. Les personnes qualifiées sont en forte demande, et la Société peut engager des coûts importants pour les attirer et les retenir. La perte de l'un ou l'autre des cadres supérieurs ou des employés clés de la Société, ou l'incapacité d'attirer d'autres personnes qualifiées au besoin, pourrait nuire considérablement à sa capacité d'exécuter son plan d'affaires et sa stratégie, et elle pourrait ne pas être en mesure de trouver des remplaçants adéquats en temps opportun, ou du tout.

Conflits d'intérêts.

La Société peut être sujette à divers conflits d'intérêts potentiels en raison du fait que certains de ses dirigeants et administrateurs peuvent être engagés dans une gamme d'activités commerciales. En outre,

les dirigeants et les administrateurs de la Société peuvent consacrer du temps à leurs intérêts commerciaux externes, à condition que ces activités n'interfèrent pas de manière importante ou négative avec leurs obligations envers la Société. Dans certains cas, les dirigeants et les administrateurs de la Société peuvent avoir des obligations fiduciaires associées à ces intérêts commerciaux qui interfèrent avec leur capacité à consacrer du temps aux affaires et aux affaires de la Société et qui pourraient nuire aux opérations de la Société. Ces intérêts commerciaux pourraient nécessiter beaucoup de temps et d'attention de la part des dirigeants et des administrateurs de la Société.

En outre, la Société peut également s'impliquer dans d'autres transactions qui entrent en conflit avec les intérêts de ses administrateurs et des dirigeants qui peuvent de temps à autre traiter avec des personnes, des entreprises, des institutions ou des sociétés avec lesquelles la Société peut traiter, ou qui peuvent être à la recherche d'investissements similaires à ceux qu'elle souhaite. Les intérêts de ces personnes pourraient entrer en conflit avec ceux de la Société. De plus, de temps à autre, ces personnes peuvent être en concurrence avec la Société pour les opportunités d'investissement disponibles.

Les conflits d'intérêts, le cas échéant, seront soumis aux procédures et recours prévus par les lois applicables. En particulier, dans le cas où un tel conflit d'intérêts survient lors d'une assemblée des administrateurs de la Société, un administrateur qui a un tel conflit s'abstiendra de voter pour ou contre l'approbation de cette participation ou de ces conditions. Conformément aux lois applicables, les administrateurs de la Société sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société.

Assurance et risques non assurés

La Société est exposée aux risques inhérents aux industries de l'exploration, du développement, du traitement et de l'exploitation minière, y compris les conditions environnementales défavorables et la pollution, les blessures corporelles ou la mort, les conflits de travail, les conditions géologiques inhabituelles ou inattendues, la responsabilité légale, les défaillances du sol ou des pentes, les effondrements, les changements dans l'environnement réglementaire et les phénomènes naturels, le désordre civil, la guerre, les activités subversives ou le sabotage, les dommages matériels, les inondations, les incendies, les explosions, les tremblements de terre, les retards dans l'exploitation minière et les pertes monétaires ou d'autres catastrophes.

Bien que la Société ait obtenu une assurance pour faire face à certains risques dans les montants qu'elle juge raisonnables, cette assurance a des limites de responsabilité qui peuvent ne pas être en mesure de couvrir toutes les responsabilités potentielles et l'assurance peut ne pas continuer à être disponible ou peut ne pas être suffisante pour couvrir toute responsabilité résultante. De plus, ces risques peuvent ne pas être assurables dans tous les cas ou, dans certains cas, la Société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques en raison des primes élevées associées à cette assurance ou d'autres raisons. Le paiement de ces passifs non assurés réduirait les fonds mis à la disposition de la Société et la survenance d'un événement contre lequel la Société n'est pas entièrement assurée pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Litiges

Toutes les industries font l'objet de réclamations légales, avec et sans fondement. Des procédures judiciaires peuvent survenir de temps à autre dans le cadre des activités de la Société. Un tel litige peut être intenté de temps à autre à l'avenir contre la Société. Les coûts de défense et de règlement des réclamations légales peuvent être substantiels, même en ce qui concerne les réclamations qui n'ont

aucun fondement. La Société n'est actuellement pas sujette à un litige important, et la Société n'a reçu aucune indication que des réclamations importantes sont à venir. Cependant, en raison de l'incertitude inhérente au processus de litige, la Société pourrait être impliquée dans des réclamations juridiques importantes ou d'autres procédures avec d'autres parties à l'avenir. Les résultats d'un litige ou de toute autre procédure ne peuvent être prédits avec certitude. Le coût de la défense de telles réclamations peut prendre du temps et des efforts de la direction dans l'exploitation des activités de la Société et si la Société est incapable de résoudre ces différends favorablement, le litige qui en résulte pourrait avoir un impact négatif important sur la situation financière, les flux de trésorerie et les résultats de l'exploitation de la Société.

Dépendance à l'égard de tiers.

La Société comptera sur des consultants, des ingénieurs, des entrepreneurs et d'autres parties pour l'exploration, le développement, la construction et l'expertise opérationnelle. Des dépenses substantielles sont nécessaires pour construire des installations de traitement et des mines, pour établir des réserves minérales par le forage, pour effectuer des études d'impact environnemental et social, pour acquérir l'accès aux technologies requises et les entretenir et, dans le cas de nouvelles propriétés, pour développer l'infrastructure d'exploration et de traitement des minéraux sur un site particulier. Des travaux déficients ou négligents ou des travaux qui ne sont pas terminés en temps opportun pourraient avoir un effet négatif important sur la Société.

Risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats.

La Société peut connaître des fluctuations importantes dans ses résultats d'exploitation trimestriels et annuels pour diverses raisons, dont beaucoup sont hors du contrôle de la Société. Toute fluctuation pourrait faire en sorte que les résultats d'exploitation de la Société soient inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs. Cela pourrait avoir une incidence négative sur la capacité d'un actionnaire de disposer d'actions ordinaires ou sur le prix du marché des actions ordinaires si la négociation des actions ordinaires est possible sur un marché.

Flux de trésorerie négatifs provenant de l'exploitation.

La Société a des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation. Les flux de trésorerie de la Société seront directement liés à tous les revenus générés par les activités de transformation, de production et de mouture. En plus des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, les activités en cours peuvent dépendre de la capacité de la Société à obtenir un financement par capitaux propres par l'émission de capital et à générer des opérations rentables à l'avenir. Des montants importants de dépenses en immobilisations sont nécessaires pour que la Société exécute son plan d'affaires et il n'y a aucune garantie que la Société disposera de fonds suffisants à cette fin.

Bien que la Société s'attende à avoir des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation au cours de périodes futures, dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de toute période future, elle devra lever des fonds supplémentaires pour couvrir ce manque à gagner.

Les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes.

Les exigences en matière de remise en état des terres sont généralement imposées aux sociétés ayant des activités minières ou aux sociétés d'exploration minière afin de minimiser les effets à long terme des perturbations des terres. La remise en état peut comprendre des exigences visant à : contrôler la dispersion des effluents potentiellement nocifs ; et rétablir raisonnablement les reliefs et la végétation d'avant la perturbation.

Afin de s'acquitter des obligations de remise en état imposées à la Société dans le cadre d'activités d'exploration, de développement potentiel et de production, la Société doit allouer des ressources financières qui pourraient autrement être consacrées à des programmes d'exploration et de développement. Si la Société est tenue d'effectuer des travaux de remise en état imprévus, sa situation financière pourrait en souffrir.

Risques liés à la santé et à la sécurité.

Les opérations d'exploration, de mise en valeur, de traitement et d'exploitation minière sont assujetties à des risques et à des responsabilités potentiels en raison d'accidents qui pourraient entraîner des blessures graves ou la mort. L'impact de tels accidents pourrait affecter la rentabilité des opérations de la Société, provoquer une interruption des opérations, entraîner une perte de licences, affecter la réputation de la Société et sa capacité à obtenir du financement, des licences, nuire aux relations communautaires et réduire l'attrait perçu de la Société en tant qu'employeur.

Il n'y a aucune garantie que la Société a été ou sera en tout temps en pleine conformité avec toutes les lois et réglementations ou de détenir, et être en pleine conformité avec, tous les permis de santé et de sécurité requis. Les coûts et les retards potentiels associés à la conformité à ces lois, règlements et permis pourraient empêcher la Société de procéder au développement de ses opérations ou à l'exploitation ou au développement ultérieur d'un projet, et toute non-conformité à celle-ci pourrait nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société. Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés minières, ou leur mise en œuvre plus stricte, pourraient avoir un impact négatif important sur la Société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration, des dépenses en capital ou des coûts de production, une réduction des niveaux de production, ou l'abandon ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Risques liés à l'infrastructure.

Les activités d'exploration, de mise en valeur, de transformation et d'exploitation minière dépendent, à un degré ou à un autre, d'une infrastructure adéquate. Des routes, des ponts et des sources d'énergie fiables sont des déterminants importants qui influent sur les coûts d'immobilisations et d'exploitation. Des phénomènes météorologiques inhabituels ou peu fréquents, des sabotages, des démentis du gouvernement ou d'autres interférences dans l'entretien ou la fourniture de telles infrastructures pourraient nuire aux opérations, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

Risques liés aux demandes du marché.

Les marchés auxquels la Société participe, en particulier le marché des batteries LFP, peuvent ne pas croître comme prévu ou du tout, ce qui entraîne une diminution de la demande pour les produits de la Société. Bien que l'objectif de la Société soit de générer des revenus, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire et que les pertes de la Société pourraient augmenter. De plus, le phosphate n'est pas actuellement inscrit comme minéral critique et/ou stratégique dans toutes les juridictions dans lesquelles il a l'intention d'exploiter ou de lever des capitaux, et ne peut jamais être répertorié comme un minéral critique et / ou stratégique, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le niveau de demande du marché pour les produits de la Société et sa capacité à lever des capitaux.

Les marchés dans lesquels la Société exerce ses activités en sont à leurs débuts et sont très concurrentiels, et la Société pourrait ne pas réussir à être concurrentielle dans ces industries à mesure qu'elles se développent.

L'industrie des batteries LFP et le marché des produits connexes en sont à leurs débuts, et la société s'attend à ce qu'elle devienne plus compétitive à l'avenir. La Société s'attend également à un fardeau réglementaire plus lourd à mesure que les clients adopteront cette nouvelle technologie. Rien ne garantit que les solutions de batteries LFP seront couronnées de succès sur les marchés respectifs sur lesquels elles sont en concurrence. Un nombre important et croissant d'entreprises établies et nouvelles sont entrées ou auraient des plans pour entrer sur le marché des solutions de batteries, y compris des entreprises qui conçoivent des formes de stockage d'énergie qui ne nécessitent pas les minéraux contenus sur les propriétés de la Société ou les produits proposés pour être produits par la Société. La baisse des prix de détail de l'électricité provenant des services publics ou d'autres sources d'énergie renouvelable pourrait rendre les produits de batteries LFP moins attrayants pour les clients. La réduction de divers programmes de remises et d'incitatifs pourrait également avoir une incidence négative sur la Société.

Dilution.

Les titres de la Société, y compris les actions ordinaires et les droits, les bons de souscription, les bons de souscription spéciaux, les reçus de souscription et autres titres à acheter, à convertir en actions ordinaires ou à échanger en actions ordinaires, peuvent être créés, émis, vendus et livrés selon les modalités et conditions et aux moments que le conseil peut déterminer. De plus, la Société peut émettre d'autres actions ordinaires de temps à autre en vertu de bons de souscription d'actions, d'unités d'actions restreintes et d'options d'achat d'actions ordinaires émises de temps à autre par la Société. L'émission de ces actions ordinaires pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants.

Les ventes futures des actionnaires existants pourraient faire chuter le cours de l'action de la Société.

Les ventes futures d'actions ordinaires par la Société ou d'autres actionnaires pourraient réduire la valeur des actions ordinaires. La Société ne peut pas prédire l'ampleur des ventes futures par la Société ou d'autres actionnaires, ni l'effet, le cas échéant, que de telles ventes auront sur le prix futur du marché des actions ordinaires. La vente d'un nombre important d'actions ordinaires, ou la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu, peuvent avoir une incidence négative sur les prix courants du marché pour les actions ordinaires.

Bénéfices ou revenus importants.

Les activités actuelles et proposées de la Société sont assujetties à tous les risques commerciaux associés aux nouvelles entreprises. Il s'agit notamment des fluctuations probables des résultats d'exploitation, car la Société effectue d'importants investissements dans l'exploration et la mise en valeur.

Pas de dividendes.

La politique actuelle de la Société est de conserver tout bénéfice à réinvestir dans la Société. Par conséquent, la Société ne prévoit pas verser de dividendes en espèces sur les actions ordinaires dans un avenir prévisible. La politique de dividendes de la Société sera examinée de temps à autre par son conseil d'administration dans le contexte de ses bénéfices, de sa situation financière et d'autres facteurs pertinents. Jusqu'à ce que la Société verse des dividendes, ce qu'elle pourrait ne jamais faire, ses actionnaires ne seront pas en mesure de recevoir un rendement sur leurs actions ordinaires à moins qu'ils ne les vendent.

Fluctuation et volatilité des cours de bourse.

Le cours du marché d'une action cotée en bourse est influencé par de nombreuses variables, y compris la disponibilité et l'attrait des placements alternatifs et l'étendue du marché public pour l'action. Au cours des dernières années, les marchés des valeurs mobilières ont connu un niveau élevé de volatilité des prix et des volumes, et les prix du marché des titres de nombreuses sociétés ont connu de grandes fluctuations de prix qui n'ont pas nécessairement été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que de telles variations n'auront pas d'incidence sur le prix des titres de la Société à l'avenir et que le prix des actions ordinaires ne diminuera pas lorsqu'elles seront inscrites au CSE.

Les activités de la Société peuvent être affectées par une épidémie d'une maladie contagieuse.

Les activités de la Société pourraient être considérablement affectées par les effets d'une épidémie mondiale généralisée de maladies contagieuses. La Société ne peut pas prédire avec précision l'impact qu'une telle épidémie aura sur ses activités. Les risques posés par une éclosion d'une maladie contagieuse comprennent les incertitudes relatives à la propagation géographique finale du virus, à la gravité de la maladie, à la durée de l'éclosion et à la durée des déplacements et aux restrictions de quarantaine imposées par les gouvernements des pays touchés. Une épidémie importante de maladies contagieuses dans la population humaine pourrait entraîner une crise sanitaire généralisée qui pourrait nuire aux économies et aux marchés financiers de nombreux pays, entraînant un ralentissement économique qui pourrait affecter la demande de services de la Société et probablement avoir un impact sur les résultats d'exploitation.

L'information prospective peut s'avérer inexacte

Les actionnaires et les investisseurs potentiels sont priés de ne pas se fier indûment à l'information prospective de la Société. De par leur nature, l'information prospective comporte de nombreuses hypothèses, des risques connus et inconnus et des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par l'information prospective ou contribuent à la possibilité que les prévisions, les prévisions ou les projections se révèlent inexactes de façon importante.